

PANNES-LOISIRS

30^{ème} Foire-brocante - dimanche 6 juillet 2025
dans les rues de PANNES, de 6h00 à 17h00

Tarifs	2 € le mètre, pour les particuliers
	4 € le mètre, pour les professionnels

Entrée gratuite pour les visiteurs et les chineurs
Buvette toute la journée **Restauration midi et soir**
Marché paysan **Animations** **Attractions enfants**
Feu d'artifice à la tombée de la nuit

Bulletin d'inscription

Nom : Prénom : Qualité :

Adresse :

CP : Commune :

E-mail :

Tél. fixe : Tél. Portable :

Pièce d'identité : Nature CNI ou Passeport Numéro

Délivrée le : Par :

Raison Sociale¹ : N° RC

M souhaités : m X €/m = € Remarque/ Demande particulière :

☐ Je déclare avoir pris connaissance du Règlement pour la brocante 2025 figurant au verso du présent bulletin d'inscription, y compris celles relatives au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) et les accepter sans réserve

☐ Pour les particuliers uniquement :
J'atteste sur l'honneur ne pas participer à 2 autres manifestations de la même nature en 2025

Date :

Lieu :

Signature :

Signature obligatoire de l'exposant

¹ Professionnels uniquement

PANNES FOIRE BROCANTE du dimanche XX juillet 2025

Règlement de la brocante 2025 - Règlement Général de Protection des Données (RGPD)

En tant qu'organisateur de la brocante, l'association Pannes Loisirs est soumise à l'obligation légale de collecter des informations sur votre identité personnelle ou professionnelle². En application de la loi relative à la protection des données personnelles (RGPD)³, l'association Pannes Loisirs s'engage à ne les utiliser que pour permettre une meilleure organisation de la brocante. Les données personnelles (date et lieu de naissance, numéro de carte d'identité, numéro de RC en particulier) ne sont pas archivées et l'association Pannes Loisirs s'engage à ne pas les diffuser.

Toute réservation devra se faire par écrit, accompagnée d'un règlement pour être définitive.

Pour votre arrivée, vous bénéficierez d'une option de maintien des places réservées jusqu'à 8 heures.

Le tarif 2025 reste fixé à **2 € par mètre linéaire pour les particuliers et 4 € pour les professionnels.**

Si vous ne joignez pas de chèque à la réservation, les emplacements vous seront délivrés au fur et à mesure de votre arrivée, suivant les places disponibles.

Comme chaque année, suivant l'arrêté municipal, les horaires de la brocante sont fixés entre 6 h et 17 h.

Les arrivées ne pourront plus être réalisées **après 8 h** (sauf accord particulier des placiers).

Pour des raisons de sécurité, vous ne pourrez pas "démonter" avant **17 h**, ni circuler avec votre véhicule entre l'instant de votre arrivée et votre installation (sauf motif grave).

Les routes devront être **dégagées impérativement pour 18 h** (réouverture du trafic routier).

Votre installation sur la route ne devra pas entraver le passage d'un éventuel véhicule de secours.

À votre départ **les emplacements devront rester propres**, des sacs poubelles seront à votre disposition au bar, et des poubelles seront à disposition sur la brocante. Les déchets recyclables (cartons caisses bois...) devront être repris et traités par vos soins.

Les produits de "restauration boissons et rafraîchissements" sont vendus uniquement par les bénévoles de l'association organisatrice de la manifestation.

La vente des produits à consommer sur place n'est pas autorisée, sauf accord écrit des organisateurs.

Tout contrevenant au présent règlement se verra prié de quitter les lieux et ne sera pas admis à exposer lors des éditions suivantes.

Association Pannes-Loisirs
Le Président Éric MAIGROT



Commune de Pannes
Le maire Gérald BRADY



Association Pannes-Loisirs

Renseignements et inscription :

Pannes-Loisirs

Mairie de Pannes

Rue de champagne 54470 PANNES

Tél. : 06 51 18 49 39

E-mail : pannesloisirs@gmail.com

Bulletin d'inscription disponible sur le site de Pannes :
www.pannesenlorraine.com

² <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFARTI000041920615>

³ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000037085952>